

## APPENDICE A

CABINET DU SOUS-MINISTRE DES TRANSPORTS  
OTTAWA, CANADA

Le 29 juin 1961

MONSIEUR ALAN MACNAUGHTON, DÉPUTÉ  
Président du Comité des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa

Monsieur le président du Comité,

En conséquence de ma seconde comparution devant le Comité des comptes publics, à propos du contrat pour l'aéroport de Rivière-du-Loup, je vous envoie sous ce pli les autres détails que le Comité a demandés. Voici l'information dont il s'agit:

- a) Information circonstanciée sur chaque soumission reçue.
- b) Sommaire de la première estimation du ministère.
- c) État sommaire indiquant le règlement financier conclu avec l'entrepreneur. Comme il a été expliqué devant le Comité, il n'a pas été possible de préparer ce dernier état sur la même base que pour les soumissions reçues, parce que le règlement financier s'est effectué d'après la vérification des prix de revient par le Trésor, en conformité des frais réels, de sorte qu'il n'a pas été possible de faire la décomposition sous les en-têtes employés dans les soumissions reçues.

Au cours de la réunion, il a été posé une autre question à laquelle je n'ai pu répondre sur le champ. On voulait savoir si, étant donné les grandes différences qui existaient dans les soumissions, on avait relevé quelque chose de particulier en ce qui concerne la soumission la plus basse et si on avait fait quelque chose à ce sujet. D'après notre expérience, il n'est pas rare qu'il y ait un grand écart entre la plus haute et la plus basse soumission ou qu'on s'éloigne sensiblement de nos estimations. Dans ce cas particulier, je vois que nous avons relevé dans la plus basse soumission un élément principal qui a causé le bas prix, c'est-à-dire que les prix à l'unité pour l'excavation apparaissent bien au-dessous de ce que nous avons prévu. Nous nous sommes abouchés avec l'entrepreneur pour lui signaler ce fait et nous lui avons demandé s'il croyait qu'il pouvait faire le travail à ce prix-là. Il a donné à entendre qu'il le croyait. (Toutefois, comme il a été expliqué devant le Comité, cette réponse tenait probablement à ce qu'il avait parcouru à pied la ligne d'essai qui avait été piquetée par erreur.)

Sur la foi de la déclaration de l'entrepreneur, il a été recommandé au Conseil du Trésor d'approuver le contrat. Je devrais ajouter que l'une des plus grandes difficultés qui se présentent est celle d'une soumission qui apparaît trop basse. Nous savons d'après notre expérience que le Conseil du Trésor tient fortement à ce que nous acceptions la soumission la plus basse, à moins qu'il soit bien évident que nous puissions alléguer un vice précis. Qu'un soumissionnaire en arrive à un prix sensiblement inférieur à nos propres estimations et que nous ayons des doutes quant aux prix de son offre cela n'est pas normalement considéré comme une raison suffisante pour rejeter une soumission si le soumissionnaire est bien convaincu qu'il peut exécuter les travaux aux prix offerts, surtout si nous l'avons averti que nous allons insister pour que les travaux se fassent aux prix offerts et qu'il peut se voir frappé de sanc-